

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL,  
TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE,  
LE 3 MAI, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M<sup>ME</sup> MARIANE PARÉ, MAIRE

#### Sont présents :

M<sup>me</sup> Mariane Paré, maire  
M. Alain Dodier, conseiller  
M. Michel Gagné, conseiller  
M<sup>me</sup> Marjolaine Larocque, conseillère  
M. Réjean Cloutier, conseiller  
M<sup>me</sup> Isabelle Bibeau, conseillère

#### Est absente :

M<sup>me</sup> Véronick Beaumont, conseillère

#### Secrétaire d'assemblée :

M<sup>me</sup> Solange Masson, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal
  - 3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2021.
4. Suivi des comités
5. Correspondance
  - 5.1 Correspondance générale
  - 5.2 Demande de don
    - 5.2.1 Bibliothèque Claire D. Manseau
  - 5.3 Cotisation et adhésion
    - 5.3.1 Espace Muni
  - 5.4 Demande d'appui
    - 5.4.1 Semaine de la santé mentale
  - 5.5 Représentation
  - 5.5 Invitation
6. Administration
  - 6.1 Affectation du surplus libre
  - 6.2 Démarche d'accueil et de rétention
  - 6.3 Embauche de deux chargées de projet pour le marché public
  - 6.4 Mandat d'ordonnance de démolition concernant le bâtiment accessoire du 30, chemin Duplin
7. Transport – Voirie
  - 7.1 Traverse piétonnière - Hôtel de ville
  - 7.2 Achat de conteneurs
  - 7.3 Ajout aux enseignes d'entrées de la municipalité
  - 7.4 Rechargement du chemin Poulin

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

8. Sécurité publique
    - 8.1 Entente d'entraide mutuelle avec la Place 112
  9. Urbanisme
    - 9.1 Offre d'achat du lot 6 275 402
    - 9.2 Demande d'autorisation d'usage conditionnel – 61, 17<sup>e</sup> Chemin
    - 9.3 Demande d'autorisation au PIIA – École Notre-Dame-du-Paradis
    - 9.4 Demande de dérogation mineure Graymont
    - 9.5 Demande de dérogation mineure pour lotissement au 721, route 112
    - 9.6 Demande d'opération de morcellement lot 4 904 433
  10. Hygiène du milieu
  11. Loisir et culture
    - 11.1 Embauche du personnel d'été 2021
    - 11.2 Budget participatif (POINT RETIRÉ)**
  12. Développement
    - 12.1 Constitution d'un comité de pilotage de la Politique famille-MADA
    - 12.2 Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021
  13. Trésorerie
    - 13.1 Comptes
    - 13.2 Augmentation de la limite de la marge de crédit
  14. Avis de motion
  15. Adoption de règlement
  16. Divers
  17. Présentation de projets citoyens
  18. Période de questions
    - 18.1 Réponses aux questions des citoyens
    - 18.2 Questions des citoyens
  19. Points du maire et suivi des activités du mois
  20. Clôture de la séance
  21. Levée de la séance
- 

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents forment le quorum, M<sup>me</sup> Mariane Paré, présidente d'assemblée ouvre la séance à 19 h 05.

### **2. ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 2021-083**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, par conséquent, il demeure ouvert à toute modification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021  
RÉSOLUTION NO 2021-084**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. SUIVI DES COMITÉS**

**5. CORRESPONDANCE**

**5.1 Correspondance générale**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 12 avril 2021.

**5.2 Demande de don**

**5.2.1 Bibliothèque Claire D. Manseau  
RÉSOLUTION NO 2021-085**

La conseillère Mme Isabelle Bibeau déclare son intérêt, mais ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite appuyer les opérations du comité de bénévoles de la bibliothèque municipale Claire D. Manseau;

**CONSIDÉRANT** l'objectif 6.3 de notre planification stratégique qui vise à développer une approche basée sur la qualité du service à la clientèle et l'implication des bénévoles.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la subvention prévue au budget 2021 pour appuyer les activités de la bibliothèque soit remise par chèque à la responsable au montant de 3 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3 Cotisation et adhésion**

**5.3.1 Espace Muni  
RÉSOLUTION 2021-086**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Espace MUNI accompagne les municipalités afin qu'elles puissent améliorer la santé globale et la qualité de vie des citoyennes et citoyens dans une perspective de développement des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme pourrait outiller et accompagner la Municipalité dans l'élaboration de politiques publiques inspirées par et pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de tenir compte des attentes des citoyens afin de susciter leur participation et accroître leur sentiment d'appartenance.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell devienne membre d'Espace MUNI, au coût de 79 \$ par an;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 130 00 494.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.4 Demande d'appui**

##### **5.4.1 Semaine de la santé mentale RÉSOLUTION 2021-087**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association canadienne pour la santé mentale-Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

**CONSIDÉRANT QUE** les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

**CONSIDÉRANT QUE** la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**CONSIDÉRANT QU'** il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.5 Représentation

#### 5.6 Invitation

### 6. ADMINISTRATION

#### 6.1 Affectation du surplus libre RÉSOLUTION 2021-088

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de 4 753,73 \$ pour la facture de la conception du site Web de la Municipalité avait été budgété pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de 1 319,69 \$ pour la facture d'impression du calendrier 2020 avait été budgété pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux dépenses ont été affectées au budget de l'année 2021.

#### IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** le montant de 6 073,42 \$ soit retiré du surplus libre via le poste 59 11000 000 pour être déposé respectivement aux postes 02 13503 499 et 02 13502 340.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6.2 Démarche d'accueil et de rétention RÉSOLUTION 2021-089

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de travail composé des maires et des directeurs généraux des municipalités de Dudswell et d'East Angus a travaillé à l'élaboration d'actions dans le but de travailler ensemble l'accueil et la rétention de la population dans une approche de complémentarité;

**CONSIDÉRANT QU'**une présentation des actions a été effectuée auprès de l'ensemble des conseils municipaux le lundi 10 février 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de travail propose de faire un guide d'accueil conjoint, incluant l'ensemble des informations et attraits des deux (2) municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de soumission ont été effectuées afin d'établir un budget préliminaire selon la répartition suivante :

Frais de mise en page et graphisme (excluant l'impression qui sera à la charge des municipalités)	5 000 \$
Frais de ressources humaines	5 000 \$
<b>Total :</b>	<b>10 000 \$</b>

**CONSIDÉRANT** l'axe 6 de notre planification stratégique, qui vise à tenir compte des attentes des citoyens afin de susciter leur participation et accroître leur sentiment d'appartenance.

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ (CONTRE : MICHEL GAGNÉ)**

**QUE** la Municipalité de Dudswell appuie le comité de travail dans l'élaboration du guide d'accueil et de rétention conjoint;

**QUE** le comité soit mandaté pour la réalisation de cet outil pour la somme de 10 000 \$ taxes incluses;

**QUE** les frais soient répartis de manière égale entre les deux (2) municipalités.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **6.3 Embauche de deux chargées de projet pour le marché public RÉSOLUTION 2021-090**

**CONSIDÉRANT** la subvention reçue par le MAPAQ en 2020 visant à préparer la mise en place du marché public de Dudswell;

**CONSIDÉRANT QUE** cette subvention permet à la Municipalité d'embaucher des personnes ressources qui pourront travailler à la programmation 2021 du marché public;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi a été affichée sur le site Web de la Municipalité ainsi que sur les babillards locaux;

**CONSIDÉRANT** l'objectif 2.4 de notre planification stratégique, qui vise à valoriser les produits du terroir et les activités agroforestières.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Marjolaine Y. Roberge (2 jours par semaine) et de M<sup>me</sup> Sylvie Audet (2 jours par semaine), pour une période de 7 semaines, au taux horaire de 24 \$/heure, et ce, à compter du 4 mai 2021;

**QUE** ces embauches soient sous condition que la Municipalité soit en mesure d'offrir le service selon les directives du gouvernement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6.4 Mandat d'ordonnance de démolition concernant le bâtiment accessoire du 30, chemin Duplin RÉSOLUTION 2021-091**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble dont le matricule est 2 146 260 559 a entrepris des travaux de construction d'un bâtiment accessoire sur l'immeuble situé au 30, chemin Duplin sans avoir obtenu au préalable un permis de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit bâtiment accessoire a été construit dans la cour avant de l'immeuble du 30, chemin Duplin;

**CONSIDÉRANT QUE** la hauteur dudit bâtiment accessoire excède celle du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble a été déclaré coupable des trois infractions reprochées devant la cour municipale de East Angus le 14 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 227 (1)a) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil de la Municipalité de Dudswell reconnaisse que le bâtiment accessoire situé au 30, chemin Duplin contrevient au Règlement de zonage numéro 2017-226 puisque ledit bâtiment accessoire n'est pas légal;

**QUE** le conseil de la Municipalité mandate ses procureurs Cain Lamarre à mettre en demeure, afin d'enjoindre au propriétaire, dans un délai final de 30 jours, de prendre les mesures nécessaires pour faire démolir ou déplacer le bâtiment accessoire se trouvant à cet endroit. À défaut de procéder, les procureurs sont mandatés pour entreprendre, contre ce propriétaire, toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre ce propriétaire de faire démolir le bâtiment accessoire se trouvant à cet endroit. Aussi, d'autoriser la municipalité, qu'à défaut d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, la Municipalité pourrait elle-même entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire occupant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. TRANSPORT - VOIRIE**

### **7.1 Traverse piétonnière – Hôtel de ville RÉSOLUTION 2021-092**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite améliorer la sécurité des piétons entre l'hôtel de ville et le parc patrimonial, principalement lors de la tenue du marché public;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de procéder à des travaux de marquage de la chaussée et l'ajout de signalisation à cette fin;

**CONSIDÉRANT QUE** le tronçon de rue sur lequel ces interventions seront nécessaires est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**avant de donner son aval, le ministère des Transports du Québec doit procéder à une analyse de sécurité.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QU'**une demande soit déposée au ministère des Transports du Québec pour la mise en place d'une traverse piétonnière face à l'hôtel de ville, afin de sécuriser le passage des piétons, d'en faire l'analyse de sécurité et d'autoriser son implantation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2 Achat de conteneurs  
RÉSOLUTION 2021-093**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux n'est plus autorisée à circuler sur le chemin Duplin pour faire la collecte des ordures à domicile;

**CONSIDÉRANT QUE** de nouveaux conteneurs devront être installés afin que les résidents du chemin Duplin puissent disposer de leurs ordures et leur recyclage;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de l'entreprise Soudure Mario Thomassin, au montant de 6 726,04 \$, taxes et transport incluent, pour l'achat de 4 conteneurs.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité autorise la directrice générale à faire l'achat de 4 conteneurs de 4 verges au montant de 6 726,04 \$, taxes et transport inclus;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 451 00 649.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.3 Ajout aux enseignes d'entrées de la municipalité  
RÉSOLUTION 2021-094**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a approuvé l'achat et l'installation de 3 nouvelles enseignes situées aux entrées sur le territoire de Dudswell par voie de résolution lors de l'assemblée du 7 juillet 2020 (RÉSOLUTION 2020-145);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a mandaté l'agente aux communications pour faire la vérification des coûts relatifs à l'ajout des mots « Au revoir » à l'endos de ces enseignes;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de l'entreprise Enseignes A-Gagnon, au montant de 156 \$, plus l'installation et les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la directrice générale soit autorisée à procéder à l'achat de lettre en vinyle à apposer sur les enseignes actuelles, au montant de 156 \$, plus l'installation et les taxes applicables;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 365 00 649.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.4 Rechargement du chemin Poulin  
RÉSOLUTION 2021-095**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de rechargement du chemin Poulin n'ont pu être exécutés en totalité en 2020, tel que mentionné dans la résolution 2020-180.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER.  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les travaux se poursuivent pour le montant restant de 45 846,53 \$;



**QUE** ces travaux soient acquittés via le surplus libre général, poste 59 110 00 000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1 Entente d'entraide mutuelle avec la Place 112 Sonic  
RÉSOLUTION 2021-096**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite obtenir la collaboration de la Place 112 Sonic advenant une situation de sinistre dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de déterminer à l'avance les différentes mesures d'arrimage opérationnelles et de suivi administratif afin d'éviter toute ambiguïté;

**CONSIDÉRANT QUE** la Place 112 Sonic souhaite collaborer à cette entente visant à aider la Municipalité de Dudswell à assurer la sécurité de sa population en cas de mesures d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont pris connaissance de l'entente d'entraide mutuelle proposée et acceptée par Place 112 Sonic.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer l'entente d'entraide mutuelle en cas de mesure d'urgence et que celle-ci soit annexée à notre plan municipal de sécurité civile.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. URBANISME**

**9.1 Offre d'achat du lot 6 275 402  
RÉSOLUTION 2021-097**

Le conseiller, M. Alain Dodier, déclare son intérêt, ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell possède actuellement 3 terrains résidentiels en vente sur la rue Pauline-Gosselin;

**CONSIDÉRANT** l'offre d'achat déposée par M. Vincent Dodier pour le lot 6 275 402, au montant de 10 000 \$, incluant un premier dépôt de 2 500 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil municipal mandate Mme Mariane Paré, maire, ainsi que Mme Solange Masson, directrice générale, à signer l'acte de vente chez l'étude Moreau Paquette, notaires inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.2 Demande d'autorisation d'usage conditionnel – 61, 17<sup>e</sup> Chemin  
RÉSOLUTION 2021-098**

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de cette demande est de régulariser un usage qui existe depuis deux (2) ans;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement les résidences de tourisme sont autorisées dans la zone de villégiature 3, mais assujetties au Règlement sur les usages conditionnels;

**CONSIDÉRANT** que la demande respecte les normes relatives aux installations septiques (fosse scellée de 1500 gallons) pour deux (2) chambres; mais que toutefois, la propriétaire déclare que le chalet accueille jusqu'à huit (8) personnes ce qui dépasserait largement la capacité d'accueil;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne respecte pas le nombre maximum de personnes pouvant occuper la résidence (deux par chambre).

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil refuse la demande d'usage conditionnel pour la résidence de tourisme située au 61, 17<sup>e</sup> Chemin, comme recommandé par le CCU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.3 Demande d'autorisation au PIIA – École Notre-Dame-du-Paradis  
RÉSOLUTION 2021-099**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis d'agrandissement en bonne et due forme a été déposée au CCU;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble affecté est assujetti au PIIA, zone mixte-5 en vertu du Règlement 2017-232 du Plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CCU estiment que le matériau (aluminium) et la couleur (bleu) ne répondent pas à certains critères d'évaluation prévus pour ledit PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** le choix de la couleur et du matériau (aluminium et bois) provient du ministère (une exigence).

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil accepte la demande d'autorisation PIIA de l'école Notre-Dame-du-Paradis, tel que recommandé par le CCU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.4 Demande de dérogation mineure Graymont  
RÉSOLUTION 2021-100**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à autoriser le remplacement d'un bâtiment accessoire industriel sous forme de méga dôme alors que l'article 6.3.1 du Règlement de zonage stipule qu'ils sont prohibés sur l'ensemble du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le requérant ne peut pas modifier son projet pour le rendre conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application stricte du Règlement lui causerait préjudice;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation d'un bâtiment accessoire en forme de méga dôme dans une zone industrielle n'aura pas d'impact négatif sur l'environnement immédiat;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit des propriétés voisines.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la demande de dérogation mineure soit acceptée, et ce, selon les recommandations du CCU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.5 Demande de dérogation mineure pour le lotissement au 721, route 112  
RÉSOLUTION 2021-101**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à obtenir un permis de lotissement qui aura pour effet de subdiviser un terrain sur lequel se trouvent deux maisons;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande n'est pas mineure (aucune adjacente à une rue pour un des deux lots, et que le 2<sup>e</sup> lot ne possède que 24.10 mètres plutôt que le 50 mètres exigibles);

**CONSIDÉRANT QUE** la subdivision du terrain en deux lots dans le but de vendre un des deux, n'est pas considérée comme un préjudice sérieux;

**CONSIDÉRANT QU'**en termes de sécurité publique, il n'est pas souhaitable de créer de nouvelles servitudes de passage;

**CONSIDÉRANT QU'**il pourrait avoir d'autres solutions moins dérogatoires à explorer pour régulariser cette situation.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la demande de dérogation mineure du 721, route 112 soit refusée, et ce, selon les recommandations du CCU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.6 Demande d'opération de morcellement des lots 4 904 433 et 4 198 335  
RÉSOLUTION 2021-102**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait l'acquisition du lot 4 904 433 en avril 2018, et ce, dans le but de subdiviser le lot en quatre (4) terrains pour la construction de résidences (résolution 2018-113);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'opération de morcellement du lot;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs proposés par l'arpenteur-géomètre M. Christian de Passillé, au montant de 3 500 \$, plus les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**QUE** la directrice générale soit autorisée à mandater M. Christian de Passillé à procéder au morcellement du lot 4 904 433, de manière à subdiviser le lot en quatre (4) terrains pour la construction de résidences.

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 610 00 411

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **11. LOISIR ET CULTURE**

##### **11.1 Embauche du personnel d'été 2021 RÉSOLUTION 2021-103**

La conseillère Mme Isabelle Bibeau déclare son intérêt, mais ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait 14 postes à combler pour l'été 2021, soit :

- Un coordonnateur pour le service d'animation estivale
- Un coordonnateur pour les gestions des activités estivales
- Un préposé à l'exposition
- 4 animateurs pour le service d'animation estivale
- 2 aides-animateurs pour le service d'animation estivale
- 2 préposés à la plage
- 3 sauveteurs

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs employés saisonniers déjà en poste en 2020 ont manifesté leur intérêt de revenir en 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** l'affichage des postes a été effectué durant les mois de février et de mars;

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de préposé à l'exposition et un poste de sauveteur sont toujours à combler.

#### **IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER. ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** Béatrice Simard, Mariane Berrouard, Florence Breton, Cassandra Fréchette et Rose Fournier soient embauchées à titre d'animatrices et que Norah Simard soit embauchée à titre d'aide-animatrice du 28 juin au 20 août 2021 sous condition que la Municipalité soit en mesure d'offrir le service selon les directives du gouvernement;

**QU'**Élizabeth Cloutier soit embauchée à titre de coordonnatrice pour le service d'animation estivale du 3 mai au 20 août 2021, sous condition que la Municipalité soit en mesure d'offrir le service selon les directives du gouvernement;

**QUE** Rémi Dupont et Loïc Marcotte soient embauchés à titre de préposés à l'accueil du 25 juin au 6 septembre 2021 sous condition que la Municipalité soit en mesure d'offrir le service selon les directives du gouvernement et d'ouvrir au public la plage;

**QUE** Wiliam Coulombe soit embauché à titre de responsable des activités estivales du 7 juin au 6 septembre 2021 sous condition que la Municipalité soit en mesure d'offrir le service selon les directives du gouvernement et d'ouvrir la plage au public;

**QUE** Corine Gagnon soit embauchée à titre de sauveteuse de plage du 25 juin au 6 septembre 2021 sous condition que la Municipalité soit en mesure d'offrir le service selon les directives du gouvernement et d'ouvrir la plage au public;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer les contrats des employés saisonniers pour la saison estivale 2021 selon les salaires indiqués dans la Politique de rémunération;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à afficher les postes toujours à combler, et ce, du 4 au 31 mai 2021.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **11.2 Budget participatif (POINT RETIRÉ)**

### **12. DÉVELOPPEMENT**

La conseillère, M<sup>me</sup> Isabelle Bibeau, déclare son intérêt, ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

#### **12.1 Constitution d'un comité de pilotage de la Politique famille-MADA RÉSOLUTION 2021-104**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François a reçu une réponse positive à sa demande collective, MRC et municipalités, d'appui financier au Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement d'une politique des aînés est propice à l'intégration d'un volet familial et que, par conséquent, la démarche entreprise collectivement par la MRC du Haut-Saint-François et les municipalités participantes visera le développement d'une politique pour les aînés et pour les familles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élaboration d'une politique des aînés et de la famille et la mise en œuvre du plan d'action sont des éléments clés de notre attraction/rayonnement étant donné que notre population est vieillissante;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François doit s'assurer que chaque Municipalité participante adopte une résolution qui autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA-Famille décrivant son mandat dont, notamment, la réalisation (élaboration ou mise à jour) de sa politique municipale des aînés et des familles et de son plan d'action ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités.

#### **IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell autorise la création du comité de pilotage MADA-Famille;

**QUE** la Municipalité de Dudswell confie au comité de pilotage MADA-Famille le mandat de lui faire une recommandation menant à la mise à jour sa politique municipale des aînés et de la famille ainsi que son plan d'action, selon les étapes de la démarche MADA et familles qui lui incombe. Ces étapes sont les suivantes :

- 1) Effectuer un diagnostic du milieu comprenant un profil du territoire visé, un inventaire des actions, des infrastructures et des services offerts aux

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

personnes âgées et une consultation permettant l'analyse des besoins basée sur leur point de vue.

- 2) Rédiger une politique municipale des aînés et de la famille et son plan d'action d'une durée minimale de 36 mois.

**QUE** le rôle de chacun des membres du comité ainsi que les objectifs communs seront définis par ces derniers lors de la première rencontre du comité de pilotage MADA-Famille;

**QUE** le comité de pilotage MADA-Famille de la Municipalité de Dudswell soit composé des personnes suivantes :

<b>Nom</b>	<b>Responsabilité de représentation</b>
Marjolaine Y. Roberge	Membre du précédent comité de pilotage 2012-2015
Gaétane Tremblay	Club FADOQ-Dudswell
Hélène Bergeron	Les anges unifiés
Domenica Guzzo	AFEAS de Dudswell
Jasmine Marcotte	Bibliothèque Claire D. Manseau
Frédéric Johnson	Nouvelle résidente et jeune famille
Matthew Maclure	École Notre-Dame-du-Paradis
Chantal Migneault	Programme jeunesse CIUSSSE-CHUS
Chantal Cliche	Représentante d'activités sportives

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **12.2 Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021 RÉSOLUTION 2021-105**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

#### **IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les membres du conseil autorisent M. Samuel Jeanson, agent de développement, à signer au nom de la Municipalité de Dudswell tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021;

**QUE** M<sup>me</sup> Marjolaine Larocque soit l'élue responsable des questions familiales.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. TRÉSORERIE**

**13.1 Comptes**

**RÉSOLUTION NO 2021-106**

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la liste des comptes soit approuvée et que leur autorisation de paiement soit confirmée.

Chèques

1288	<b>ANNULÉ</b>		
1289	Avizo Experts-Conseils	Plans & devis - civil (Gilbert)	2 122.44
1290	Centre de Rénovation G. Doyon inc.	Asphalte – voirie	617.89
1291	Eurofins Environex	Analyses – laboratoire	381.43
1292	Les Evenements DS Inc.	Marché public - murs de pop-up	1 609.65
1293	Fusion Signalisation	Ensemble de feux de chantier Diabolux	7 588.35
1294	Réal Huot inc.	Pièces & accessoires – réseau	530.94
1295	<b>ANNULÉ</b>		
1296	J.N. Denis Inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	371.22
1297	Lessard Mecanique	Entretien & réparation - véhicule voirie	433.20
1298	Centre Location Ideale enr.	Remplissage de propane – voirie	44.67
1299	Moreau Paquette Notaires Inc.	Hon. professionnels - dossier F. Tanguay	551.88
1300	Régie intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	5 636.54
1301	Régie Intermunicipale Incendie DLW	Quote-part & premier répondant	44 889.25
1302	Tech-Nic Réseau Conseil	Fourniture de bureau	548.87
1303	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage - salle paroissiale	462.21
1304	Tourisme Cantons-de-l'Est	Guide touristique 2021-2022	114.98
1305	Trans. et Exc. Stephane Nadeau	Entretien & réparation – réseau routier	454.15
1306	9146-8801 Québec inc.	Redevances - carrières & sablières	21 255.91
1307	Cogesaf	Adhésion 2021	75.00
1308	Conseil Sport Loisir de l'Estrie	Adhésion 2021	100.00
1309	Douce Folie en Fleurs	Plantes - Fête des bénévoles	820.92
1310	Journal Le Papotin	Commandite 2021	1 200.00
1311	M.R.C. du Haut-Saint-Francois	Téléphonie & fibre optique	1 708.19
1312	9146-8801 Québec inc.	Déneigement 2020-2021	22 299.31
1313	Les Entreprises Dolbec	Pièces & accessoires - voirie (tuyaux)	5.75
1314	Fabrique St-Francois-de-Laval	Entente de location - salle paroissiale	818.00
1315	Régie intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	1 161.85
1316	Service Conseil en Urbanisme	Suivi des dossiers en urbanisme	2 614.25

Prélèvements

702-704	Hydro Québec	Électricité	1 525.27
705	Ministre du Revenu	Retenues 2019	704.99
706	A.D.M.Q.	Abonnement annuel	1 022.13
707-710	Bell Canada	Téléphone	438.90
711	Bureau en Gros	Fourniture de bureau	832.83
712-718	Hydro Québec	Électricité	1 633.17
719	Services de Cartes Desjardins	Divers	663.82
720	Centre Amaro des Cantons	bouteilles d'eau	39.00

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

721- 730	Hydro Québec	Électricité	3 314.40
731	Ministère du Revenu du Québec	DAS – Mars 2021	16 086.82
732	Agence du Revenu du Canada	DAS – Mars 2021	5 849.98
733	Service de Carte Desjardins	Divers	2 901.83

Le tout pour un montant total de 154 048.90 \$.

Un montant de 66 409.31 \$ a été versé en salaire pour la période du 1er au 30 avril 2021.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **13.2 Augmentation de la limite de la marge de crédit RÉSOLUTION 2021-107**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell soit autorisée à demander à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François d'augmenter la limite de la marge de crédit pour les opérations courantes de 100 000 \$ à 200 000 \$;

**QUE** M<sup>me</sup> Mariane Paré, maire et M<sup>me</sup> Solange Masson, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer le contrat.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **14. AVIS DE MOTION**

#### **15. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

#### **16. DIVERS**

#### **17. PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS**

#### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **18.1 Réponses aux questions des citoyens**

##### **18.2 Période de questions des citoyens**

Environ 17 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;



## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

### **19. POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS**

### **20. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M<sup>me</sup> Mariane Paré, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

### **21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est levée à 20 h 10.

Présidente

Secrétaire

---

Mariane Paré  
Maire

---

Solange Masson  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

